

# **PERSPECTIVES**

## **PLAN DE FORMATION SSIAP 2**

**OBJECTIFS : Qualification des chefs d'équipes de sécurité incendie & assistance à personnes, préparation de l'examen niveau SSIAP.2**

### **AGREMENT:**

*Formation agréée par la Préfecture de Côte d'Or réalisée en conformité avec l'annexe III à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements*

### **CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN**

*Etre titulaire du S.S.I.A.P. 1 ou ERPI ou IGH 1 et avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant au moins un an dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail  
Avoir suivi la formation SSIAP 2  
Être apte à l'emploi (certificat médical)  
Être titulaire de l'AFPS ou du SST en cours de validité*

### **CONTENU DE LA FORMATION**

*Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe  
Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels il est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux, Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie,  
Connaître les procédures et les consignes  
Gérer les intervenants, Prendre les décisions adaptées  
Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers*

### **CONDITIONS D'EXERCICE**

*AFPS ou SST / Habilitation électrique HoBo / Recyclage triennal obligatoire*

***DUREE : Formation 10 jours (80h)***

***Organisation réalisée avec 8 stagiaires  
12 stagiaires Maximum par stage***

***L'inscription ne devient définitive qu'après  
réception du document d'inscription signé, de  
l'accord du centre de formation, accompagné du  
chèque d'acompte de 40 %***

***(320 € frais de dossier & examen sont à prévoir  
en cas d'échec à la première présentation)***